

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 28 mai 2024

Inscrivez-vous pour les **Trophées de l'agroécologie 2024-2025**
Un engagement vers une agriculture locale plus responsable



Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire organise le concours des Trophées de l'Agroécologie 2024-2025.

Ce concours récompense l'action d'agricultrices et d'agriculteurs en faveur d'une agriculture exemplaire au regard de la triple performance : économique, environnementale et sociale.

3 prix sont à décrocher

- Le « grand prix de la démarche collective » dont l'objectif est de mettre à l'honneur l'action collective des agricultrices et agriculteurs portant des projets ambitieux concourant à la transition agroécologique. Sont concernés : les collectifs reconnus par l'administration (GIEE, groupes Ecophyto DEPHY ou 30 000) à la condition qu'ils soient engagés au-delà de la réduction de l'usage des produits phytosanitaires ;
- Le « **prix de l'Innovation** » récompense la démarche individuelle d'une exploitante ou d'un exploitant particulièrement innovant dans la mise en œuvre de pratiques agroécologiques. Sont concernés : les exploitations agricoles individuelles ou sous forme sociétaire, ayant des démarches abouties (pas d'initiatives au stade de l'élaboration ou de la mise en œuvre) ;
- Le « **prix de l'enseignement agricole** » valorise une classe ayant construit un plan d'actions de reconception d'une exploitation vers l'agroécologie et des stratégies liées aux transitions de la production à la vente. L'exploitation peut être une exploitation agricole directement rattachée à un établissement d'enseignement agricole ou une exploitation indépendante mais servant de support pédagogique direct pour les apprenants de la classe candidate.

Calendrier

Le dépôt des candidatures à La Réunion est possible **jusqu'au** 30 juin 2024, pour les catégories « grand prix de la démarche collective » et « **prix de l'innovation** » et **jusqu'au** 16 décembre 2024 pour la catégorie « **prix de l'enseignement agricole** ».

Le jury régional, composé des représentants du monde agricole et des personnalités qualifiées,

Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 407 419 / 434 / 457

Courriel : communication@reunion.gouv.fr

Internet : www.reunion.gouv.fr / Twitter – Facebook – Instagram - LinkedIn : @Prefet974

Sollicitations presse : <https://wkf.ms/3kc53kb>

se réunira entre le 17 et le 31 décembre 2024 pour distinguer les lauréats régionaux pour les catégories « grand prix de la démarche collective » et « prix de l'innovation ». Le jury national examinera les candidatures pour « prix de l'enseignement agricole » entre le 3 et le 12 février 2025.

Modalités des dépôts de candidature à La Réunion

Le dossier de candidature est à transmettre à la **Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la réunion (DAAF)** de La Réunion en respectant les dates limites précédemment mentionnées, en version papier ou en version numérique :

Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la réunion (DAAF)

Service Territoires, Environnement et Forêt - Pôle Agriculture Durable

1, chemin de l'Irat

97 410 SAINT-PIERRE

sti.daaf974@agriculture.gouv.fr

Retrouvez les détails et les documents de cet appel à candidatures sur <https://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/>



**PARTICIPEZ AU CONCOURS 2024-2025
DOTÉ DE 21000€**

Les trophées de l'agroécologie

**Candidatures du 13 mai au 30 juin 2024
et jusqu'au 16 décembre 2024
pour le prix de l'enseignement agricole**

Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, avec le soutien financier du Crédit Agricole, récompensera les initiatives innovantes des agriculteurs selon trois catégories :
Grand prix de la démarche collective, Prix de l'innovation, Prix de l'enseignement agricole

Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 407 419 / 434 / 457

Courriel : communication@reunion.gouv.fr

Internet : www.reunion.gouv.fr/ / Twitter – Facebook – Instagram - LinkedIn : @Prefet974

Sollicitations presse : <https://wkf.ms/3kc53kb>